

**AVENANT N° 1 AU**  
**CONTRAT DE LOCATION DU 13 DECEMBRE 2017**  
**POLE ROCHE ANDRE**

**ENTRE,**

Monsieur Sébastien FINE, Maire de Villard St Pancrace (Hautes-Alpes), autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

**ET,**

Madame Marine MICHEL, Présidente de Nordic Alpes du Sud, sis Rue de la Croix de Bretagne à Villard St Pancrace (Hautes-Alpes),

D'autre part.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le contrat du 13 décembre 2017 donnant location des locaux n° 14 et 15 au Pôle Roche André, sis à Villard St Pancrace au Rue de la Croix de Bretagne, est renouvelé pour une période de deux années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Article 3** : Toutes les clauses et conditions générales figurant à l'acte de location du 13 décembre 2017 demeurent inchangées.

Fait à Villard St Pancrace, le

Fait à Villard St Pancrace, le

La Présidente,

Le Maire,

Marine MICHEL

Sébastien FINE